

Bachelier en gestion hôtelière orientation : arts culinaires

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Citoyenneté			
Ancien Code	ECHA2B34CIT	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COHA2340		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Perrine PIGEON (pigeonp@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de sensibiliser l'étudiant.e à la citoyenneté, au vivre-ensemble. Il s'agit, plus spécifiquement, de lui faire prendre conscience que son secteur d'activités (en l'occurrence, les arts culinaires) peut aussi être un levier d'inclusion, de solidarité et de reliance.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
- 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
- 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs
- 2.6 Développer des partenariats avec les acteurs privés et publics
- AC 2.9 Encourager pour soi-même, ses collaborateurs et la clientèle, l'éducation au goût et aux saveurs et prendre en compte les attentes de la clientèle en termes d'équilibre alimentaire ainsi que les tendances socioéconomiques et culturelles dans le développement de son activité

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
- 3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels

Acquis d'apprentissage visés

L'objectif de l'activité d'apprentissage est d'initier les étudiant.e.s à la conceptualisation d'une offre de service à destination du secteur non-marchand et plus spécifiquement, d'une A.S.B.L oeuvrant - au choix - dans le domaine de l'Action sociale, de l'Intégration des personnes d'origine étrangère, de l'Egalité des chances, de la Cohésion sociale ou encore de l'Aide à la jeunesse. L'offre n'est pas que finalité. Elle s'ancre, d'abord et surtout, dans une démarche

citoyenne réfléchi(e) et conscientisée par l'étudiant.e.

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de mobiliser les arts culinaires dans une démarche EDI (de diversité, d'équité et d'inclusion) et de penser son futur métier à l'aune du secteur non-marchand. Il/Elle sera également capable d'identifier les ressorts de son engagement social et de faire preuve de reliance envers les autres et les collectifs. Au-delà, il/elle sera en capacité d'approfondir ses aptitudes en matière de savoir-être et de savoir-devenir.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHA2B34CITA Projet citoyen 24 h / 2 C (opt.)

Contenu

Le cours de "Citoyenneté" s'articule en différents modules permettant à l'étudiant.e:

- 1) d'aborder les contenus théoriques et méthodologiques de base en matière d'étude de terrain et de gestion de projet citoyen ;
- 2) de répondre aux divers questionnements sous-jacents au projet citoyen des étudiant.e.s (Pour qui ? ; Avec qui ? ; Pourquoi ? ; Selon quel échéancier ? ; Avec quel budget ? ; Selon quel degré de créativité, d'originalité, de nouveauté ? ; Pour quel(s) enrichissement(s) pour le(s) public(s)-cible(s) ? ; Au regard de quelle(s) épreuve(s) pour le porteur/la porteuse de projet ? Etc.).
- 3) ...

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux (dispensés, toutefois, dans une optique de co-construction et de vulgarisation des savoirs)

Ateliers réflexifs et à finalité pratique

Sessions obligatoires de rencontres avec les professionnel.le.s du secteur non-marchand

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de coaching pour faire le point sur les démarches et résultats de l'étudiant.e (suivi individualisé)

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

- Evaluation continue comprenant la présence en séances et la participation active au sein de ces dernières (40% de la note finale attribuée: 20% au Q1 et 20% au Q2). En cas d'absence(s), l'étudiant.e recevra automatiquement la note de "Zéro" par séance manquée sauf s'il/elle est couvert.e par un motif légitime. La participation active sera - quant à elle - évaluée, à chaque séance, selon une grille d'observation critériée complétée par l'enseignante mais également par l'étudiant.e (auto-évaluation).

Q2

- Evaluation continue comprenant la présence en séances et la participation active au sein de ces dernières (40% de la note finale attribuée: 20% au Q1 et 20% au Q2). En cas d'absence(s), l'étudiant.e recevra automatiquement la note de "Zéro" par séance manquée sauf s'il/elle est couvert.e par un motif légitime. La participation active sera - quant à elle - évaluée, à chaque séance, selon une grille d'observation critériée complétée par l'enseignante mais également par l'étudiant.e (auto-évaluation).

- Portfolio citoyen à produire (60%). Ce dernier est à déposer sur ConnectED le premier jour de la session d'examens. Si le portfolio n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP".

Q3

Portfolio citoyen à produire (100%). Ce dernier est à déposer sur ConnectED le premier jour de la session d'examens. Si le portfolio n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP".

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant.e est ajourné.

Les étudiant.e.s « diplômables » en janvier

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera :

- à la première session : portfolio citoyen à produire (100%). Ce dernier est à déposer sur ConnectED le premier jour de la session d'examens. Si le portfolio n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP".

- à la seconde session : portfolio citoyen à produire (100%). Ce dernier est à déposer sur ConnectED le premier jour de la session d'examens. Si le portfolio n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20	Evc	20		
Période d'évaluation			Tvs	60	Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur

adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).